



FFvolley

PROCES VERVAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE N°2
Mardi 17 octobre 2023
Consultation télématique

SAISON 2023/2024

Ont participé au vote :

Jean-Louis LARZUL, Président

Laurent DANIEL, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Michel BOURREAU, Dominique FONTAINE, Aline GEMISE-FAREAU, Richard GOUX, Patricia MAZZOLA, Jean-François MOLEY, Alexandre TRAN-BA-THO, Philippe VENDRAMINI

Excusé :

Fousseyni SAKANOKO

Absent :

Clément LATAPIE-RABERAIN

Les membres du Conseil de Surveillance, dûment convoqués, se sont réunis pour une consultation télématique le mardi 17 octobre 2023.

Le Président informe les membres du Conseil de Surveillance que lors de sa réunion des 30 septembre et 1^{er} octobre 2023, le Conseil d'Administration de la Fédération Française de volley a décidé, à l'unanimité, **la révocation** de tous les mandats du Comité Directeur de la ligue de **La Martinique** de volley.

L'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration des 30 septembre et 1^{er} octobre 2023 est examiné par les membres du Conseil de Surveillance. Les faits suivants y sont exposés :

« Ligue de Martinique

Eric TANGUY relate la situation de la Ligue de Martinique « devenue hors de contrôle, voire hors dialogue », aucun document administratif pourtant obligatoire n'ayant été transmis depuis plusieurs saison. En l'absence de procès-verbal d'assemblée générale ni de comptes y afférents produits, les dispositions légales et règlementaires suivantes en vigueur ne sont pas appliqués, ce malgré plusieurs relances. »

.....

« A cet égard, les subventions PSF ont d'ores et déjà été suspendues.

En outre, la Ligue refuserait l'affiliation d'un club historique, dont le dirigeant est un opposant .

Enfin, au regard de la mission de détection de la FFvolley d'une jeune joueuse, la DTN a fait financer un trajet jusqu'en métropole par l'ANS au profit de la Ligue : au moment de prendre l'avion, qu'elle ne fut leur surprise en découvrant l'annulation du billet par la Ligue. »

Le Président, Jean-Louis LARZUL, rappelle également que l'article 4.3.6 de notre règlement intérieur dispose :

« Le Conseil d'Administration peut suspendre ou révoquer les mandats de l'organe de direction d'une LRvolley ou d'un CDvolley.

- La suspension a lieu en cas d'urgence ou pour motif grave par décision motivée, à charge pour le Conseil d'Administration de rendre compte de sa décision dans les vingt jours au Conseil de Surveillance. Si le Conseil de Surveillance donne son accord, le Conseil d'Administration peut prolonger la suspension.

- La révocation a lieu après accord du Conseil de Surveillance, par décision motivée lorsque l'organe dirigeant de l'organisme régional ou départemental :

- *s'avère incapable d'assurer ses fonctions par incompétence, négligence ou à cause de dissensions internes ;*
- *refuse, après mise en demeure, de respecter les statuts, les règlements, ses engagements contractuels ou les décisions de la FFvolley.*

Dans les deux cas, il est créé un comité de gestion, composé d'un membre du Conseil d'Administration et de deux membres du Conseil de Surveillance, chargé :

- En cas de désaccord du Conseil de Surveillance, d'accompagner l'organisme territorial pendant maximum six mois afin qu'il retrouve un fonctionnement normal ;*
- En cas d'accord du Conseil de Surveillance, remplir les fonctions de l'organe jusqu'à la levée de la suspension ou jusqu'à ce qu'il organise de nouvelle élection en cas de révocation.*

Le comité de gestion élit son président. Ses pouvoirs sont limités aux actes d'administration et conservatoire. En aucun cas, il ne peut engager les finances au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant. Il ne peut ni proposer le budget, ni approuver les comptes. »

Au vu de ces informations, le Conseil de Surveillance, après échanges et discussions, donne son accord pour la révocation de tous les mandats du Comité Directeur de la Ligue de Martinique de Volley Ball proposée par le Conseil d'Administration Fédéral.

Le Président du Conseil de Surveillance remercie les membres et clôt la réunion le mardi 17 octobre à 20h30.

Jean-Louis LARZUL

Président

Laurent DANIEL

Secrétaire